



DATE DE PUBLICATION : 24 décembre 2024

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au chef de service de caisse de Dijon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Laurent FRAISSE, le 15 mai 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAISSE, directeur régional de Bourgogne Franche-Comté et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne Franche-Comté, délégation est donnée à M. Andrianiaina ANDRIANINO, responsable du Service de la Caisse à la succursale de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité de caisse.

Fait à Dijon, le 2 décembre 2024,

Laurent FRAISSE,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté